# REGLEMENT
## TROPHEE DE LA SARTHE JEUNES
## Saison 2022-2023

## Article 1. Catégories

Le CODEP de la Sarthe organise plusieurs Trophées Départementaux Jeunes ouvert uniquement aux joueurs sarthois aux catégories suivantes :
Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets.
Le Comité de la Sarthe propose un circuit en plusieurs étapes. **VOIR ANNEXE**
Tous les joueurs doivent être licenciés dans un club affilié à la FFBAD.

## Article 2. Règles

Le Trophée Départemental Jeunes se déroule selon les règles de la BWF et de la FFBAD
Pour les poussins, le filet est positionné à 1m40 au niveau des lignes de côté du terrain de doubles et à 1m374 du sol au centre du terrain. En simple comme en doubles un match se déroule sans le couloir du fond.

## Article 2 bis. Règles particulières TDJ 72

- Un gymnase (5 terrains = 90 matchs par catégorie donc **3 gymnases par journée** (benjamin, minime, cadet)
- L'organisateur devra faire une demande pour être gestionnaire de la compétition sur BADNET.
- L'organisateur confectionne les tableaux qui seront validés par le Juge Arbitre selon le règlement.
- Les catégories poussins et cadets se joue le dimanche (lycéens qui ont cours le samedi matin).
- Les catégories Benjamins et/ou Minimes peuvent jouer soit le samedi, soit le dimanche.
- Les doubles et mixtes ont lieu sur une même journée (samedi (sauf cadet, poussins) et/ou dimanche) et par catégorie.
- Si club avec plus de 5 terrains ➔ augmentation du nombre de matchs possible sur une même journée
  6 terrains = 120 matchs
  7 terrains = 140 matchs

## Article 3. Sur classement

Un joueur est autorisé à jouer dans une catégorie immédiatement supérieure sauf exception après validation par l'ETD
- Les Poussins pourront jouer en Benjamin
- Les Benjamins pourront jouer en Minimes
- Les Minimes pourront jouer en Cadet

## Article 4. Inscriptions

**Le comité prend en charge obligatoirement la création des trophées via BADNET** (les frais de fonctionnement sont pris en charge par le comité).
Le Trophée est géré par BADNET et les inscriptions se font directement sur celui-ci via le compte du club.
Pour créer ce compte « association » : 'Créer un compte'
Le club ne peut inscrire que des joueurs dont la licence est validée : ATTENTION : Tout joueur non licencié à la date de clôture des inscriptions ne pourra pas participer à la journée.

- Une licence validée est une licence enregistrée dans POONA, réglée à la ligue et validée par celle-ci, après réception du paiement.
- Le nombre de joueurs étant limité par le nombre de matchs pouvant être joué sur une journée (voir l'article 2 bis), les inscriptions seront prises et retenues dans l'ordre d'arrivée sur BADNET
- **Les convocations** seront disponibles sur BADNET et envoyées aux responsables jeunes et séniors inscrits sur BADNET, le lundi précédent la compétition.

## Article 5. Tableaux

- Par catégorie, les joueurs seront répartis par TOP (A, B, C, D, etc.) en fonction de leur moyenne CPPH.
- NB : L'organisateur ne pourra pas établir des poules uniques de 6 ou 7 joueurs mais obligatoirement des tops selon le tableau ci-dessous.
- L'organisateur consultera le tableau ci-dessous pour organiser les différents tableaux.
- Si tableau de moins de 3 joueurs ➔ tableau annulé
- Chaque joueur est réparti dans un top **en fonction de sa position au TOP sur POONA le jour du tirage au sort** (des NC peuvent être amenés à jouer contre des Classés et inversement).
- Les poussins seront répartis en fonction du top 100 POONA départemental.

| Nombre d'inscrit dans un tableau | Nombre de Top et de poule |
|---|---|
| 1 ou 2 | annulé |
| 3 | 1 top A poule unique |
| 4 | 1 top A poule unique de 4 |
| 5 | 1 top A poule unique de 5 |
| 6 | 1 top A avec 2 poules de 3 avec 2 sortants/poule ; ½, finale, finale |
| 7 | 1 top A avec 1 poule de 3 et 1 poule de 4, ½ finale, finale |
| 8 | 1 top A de 8 avec 2 poules de 4, ½ finale, finale |
| 9 | 2 tops : Top A de 4 et Top B de 5 sans phase finale |
| 10 | 1 top A de 5 et un Top B de 5 (poule unique de 5) |
| 11 | 1 top A de 6 avec 2 poules de 3 avec 2 sortants/poule ½ finale, finale et 1 Top B avec 1 poule unique de 5. |
| 12 | 1 top A de 8 avec 2 poules de 4, ½ finale, finale et 1 Top B avec 1 poule unique de 4 |
| 13 | 1 top A de 8 avec 2 poules de 4, ½ finale, finale et 1 Top B avec 1 poule unique de 5 |
| 14 | 1 top A de 8 avec 2 poules de 4, ½ finale, finale et 1 Top B de 6 avec 2 poules de 3 avec 2 sortants/poule ½ finale, finale |
| 15 | 1 top A de 8 avec 2 poules de 4, ½ finale, finale et 1 top B avec 1 poule de 3 et 1 poule de 4, ½ finale, finale |
| 16 | 1 top A de 8 avec 2 poules de 4, ½ finale, finale et 1 top B de 8 avec 2 poules de 4, ½ finale, finale |
| 17 | 1 top A de 8 avec 2 poules de 4, ½ finale, finale, 1 Top B avec 1 poule unique de 5 et 1 top C avec 1 poule unique de 4 |
| ≥18 | 1 top A de 8 avec 2 poules de 4, ½ finale, finale, 1 Top B avec 1 poule unique de 5 et 1 top C avec 1 poule unique de 5 etc… |

## Article 6. Horaires

**Horaire cadre par journée : Amplitude horaire maximum (9h/18h30) =100 matchs maximum.**
**Chaque joueur jouera sur une période d'environ 4h, de préférence et dans la mesure du possible : 9h/13h et 13h30/17h30**

## Article 7. Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un délégué majeur nommé par le club et présent pendant la durée de la compétition, celui-ci devra être en possession de toutes les coordonnées téléphoniques des joueurs de son club inscrits.

A défaut d'un délégué majeur nommé par le club et présent, le responsable est l'un des parents légaux du joueur ou d'une personne majeure identifiée et doit être présente dans la salle pendant toute la compétition du joueur.

**Le juge arbitre ou le GEO interdira la compétition aux joueurs se présentant sans responsable à la compétition au moment du pointage des licences.**

Si une délégation de responsabilité est donnée à un responsable d'un autre club présent, celui-ci devra en attester par une lettre écrite et remise au juge arbitre à la présentation des licences.

## Article 8. Affichage

**Les tableaux, le planning horaire, les résultats de la compétition, le présent règlement ainsi que les classements à l'issue de l'étape précédente doivent être affichés dans le gymnase**

## Article 9. Volants

Les volants plumes autorisés sont les volants homologués par la FFBAD :
A consulter ICI

La catégorie « P12 » est considérée comme « NC » dans le tableau ci-dessous

*En simple* :
- 2 joueurs classés qui se rencontrent : volants plumes
- 1 joueur classé contre un joueur NC : au choix du joueur NC
- 2 joueurs NC : si les joueurs ne sont pas d'accord, volants plastiques.

*En double* :
- Une paire "classé + NC" contre une paire de 2 joueurs classés : volants plumes
- Une paire "classé + NC" contre une paire "classé + NC " : volants plumes.
- Une paire de joueurs NC contre une paire de 2 joueurs classés : aux choix de la paire NC
- Deux paires de joueurs classés : volants plumes.
- **Deux paires de NC : si les joueurs ne sont pas d'accord, volants plastiques.**

Les volants plumes sont à la charge des joueurs quel que soit le type de volants.

Le club organisateur doit mettre un volant homologué à la vente qui sera le volant officiel autorisé sur la journée en cas de litige.

## Article 10. Classement

A l'issue de chaque étape, la Commission Départementale Jeunes établit :

**Un classement individuel** via BADNET par catégorie qui tient compte des points acquis en fonction de l'avancement de chaque tableau est disponible.
Le classement final se fera sur le total des 7 meilleurs résultats obtenus lors des 9 journées.
Les 5 premiers au classement général seront récompensés à l'issue de la dernière étape.
Les points sont attribués même si le match est gagné par WO.
Un joueur peut s'engager en cours de saison.
Les points acquis par un joueur surclassé sont comptabilisés dans la catégorie d'âge dans laquelle il a joué.
Un joueur jouant tantôt dans une catégorie, tantôt dans une autre pourra apparaître dans 2 catégories de classement.

En cas d'égalité de points, les ex æquo seront départagés par les critères ci-dessous et dans l'ordre suivant :

Le plus grand nombre de participations aux étapes du Trophée Départemental Jeunes de la saison.
Le meilleur total de points obtenu sur une étape du trophée. En cas d'égalité, on comparera le second meilleur total et ainsi de suite jusqu'à épuisement.
Le joueur le plus jeune.

Le classement concerne toutes les catégories : poussins, benjamins, minimes et cadets garçons et filles et un seul classement pour l'ensemble des disciplines (simple, doubles et mixtes confondus).

## Article 11. Arbitrage

L'arbitrage pendant la compétition :

Le joueur gagnant son match score le match suivant,
L'arbitre officiel si présent (en tenue officiel)

**Pour plus de visibilité, il est obligatoire de mettre des scoreurs sur chaque terrain**.


Tous les litiges rencontrés au cours d'un match doivent être portés à la connaissance du juge-arbitre ou du GEO et celui-ci prendra les mesures nécessaires.
En cas d'absence du juge arbitre dans la salle, le GEO présent aura la fonction de juge arbitre et prendra les mesures nécessaires en cas de problèmes.

## Article 12. Coaching

Le coaching est autorisé

## Article 13. Tenue vestimentaire

Les joueurs doivent respecter les règles générales de la FFBAD (cf guide du badminton), et en particulier tout ce qui concerne ***la tenue vestimentaire (à savoir un short de sport, un maillot de sport (autre que basket, football…), des chaussures adaptées à la pratique de sport de salle (sécurité du pratiquant)).***

## Article 14. Amende

Les joueurs forfaits après tirage au sort sans justification valable (certificat médical ou scolaire) se verront sanctionnés d'une amende de 15 € payable par le club au CODEP 72 et ne pourront participer au RDJ ou TDJ suivant.

## Article 15. Barème des points

| Classement | TOP POULE UNIQUE (valable pour chaque catégorie) | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J |
| 1er | 50 | 46 | 42 | 38 | 34 | 30 | 26 | 22 | 18 | 14 |
| 2ème | 48 | 44 | 40 | 36 | 32 | 28 | 24 | 20 | 16 | 12 |
| 3ème | 46 | 42 | 38 | 34 | 30 | 26 | 22 | 18 | 14 | 10 |
| 4ème | 44 | 40 | 36 | 32 | 28 | 24 | 20 | 16 | 12 | 8 |
| 5ème | 42 | 38 | 34 | 30 | 26 | 22 | 18 | 14 | 10 | 6 |

| Classement | TOP AVEC FINALE (valable pour chaque catégorie) | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J |
| 1er | 50 | 42 | 34 | 26 | 18 | | | | | |
| 2ème | 48 | 40 | 32 | 24 | 16 | | | | | |
| 3ème | 46 | 38 | 30 | 22 | 14 | | | | | |
| 4ème | 46 | 38 | 30 | 22 | 14 | | | | | |
| 5ème | 42 | 34 | 26 | 18 | 10 | | | | | |
| 6ème | 42 | 34 | 26 | 18 | 10 | | | | | |
| 7ème | 40 | 32 | 24 | 16 | 8 | | | | | |
| 8ème | 40 | 32 | 24 | 16 | 8 | | | | | |

**Un joueur participant à la sensibilisation à l'arbitrage prévu sur deux journées de TDJ de simple (initiation 2 heures) se verra attribué un bonus de 10 points s'il est seul ou 15 points s'il est accompagné d'un parent.**

## Article 16. Droit d'inscriptions

Le coût de l'inscription est fixé par le Comité Directeur Départemental à :

- 6€ pour un tableau
- 9€ pour deux tableaux

Ces droits restent acquis au comité

## Article 17. Obligations des clubs

- Un club peut se positionner sur plusieurs journées d'un même week-end (exemple : le samedi et le dimanche).
- Un club ayant 10 terrains peut recevoir deux catégories pour la même journée.
- Un club propose des dates mais ne choisit pas la catégorie qu'il reçoit.
- Pour un équilibre du calendrier, chaque club ayant des jeunes, doit proposer plusieurs journées sur le calendrier (toutes compétitions jeunes confondues) sachant que le club aura l'obligation d'accueillir sur la saison.
- **Si un club ayant des jeunes ne propose aucune date, il ne pourra pas inscrire ses jeunes sur les compétitions fédérales du département.**

## Articles 18. Cahiers des charges pour les clubs organisateurs

- Buvette/restauration, la recette reste au club organisateur.
- Table de marque avec un GEO présent (si pas GEO du club organisateur, GEO autre club autorisé) et une personne pour les annonces (il faut 2 personnes minimum en permanence à la table de marque).
- Un ordinateur avec BADNET et une imprimante
- Coordonnées du GEO pour la journée joignable par le JA et inversement
- Connexion internet obligatoire
- Une sono pour les différentes annonces
- Préparation des tableaux et diffusion des convocations.